

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015 A 20h00</p>

L'an deux-mille-quinze, le jeudi douze mars, le conseil municipal de la commune de Montgaillard-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal JAN, Maire.

Présents : JAN Pascal, LAFONT Yves, HAMON Alain, GAZO Jacques, BENETTI Benjamin, POUZAC Michel, ALASSET Mathieu, BONIFACE Marie-Claude, LEPAGE Sylvie, DANIAU Jean-Louis, MOUYON Bruno, BICARD Dominique, GLEYZES Frederick, JAN Emeline.

Excusés avec procuration : BARON Alain (procuration à HAMON Alain)

Secrétaire de séance : MOUYON Bruno

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 15/12/2015
- Comptes administratifs et Compte de Gestion 2014
- Convention animateur sportif pour 2015
- Convention RAM
- Convention adhésion service retraite du CDG
- Travaux à l'école
- Désignation correspondant tempête pour ERDF
- Point sur le périscolaire

- Pool routier
- Cap Lauragais
- Questions diverses

1 - Approbation du procès verbal du conseil municipal du 15/12/2015

Le Maire soumet au vote des conseillers municipaux présents, le procès-verbal du 15/12/2015

Le procès-verbal du 15/12/2015 est voté à 12 voix pour et 3 voix contre

2 - Comptes Administratifs et Compte de Gestion 2014

Le Maire distribue à chaque conseiller les pages principales des comptes administratifs. Il donne ensuite la parole à Yves LAFONT pour la présentation des différents comptes administratifs. Le Maire restera pour l'exposition des données, mais sortira de la salle pour toutes les délibérations ; il ne participera donc pas à ces délibérations.

Note : Au cours de la présentation des budgets, Jacques GAZO mentionne qu'il regrette de ne pas avoir les documents à l'avance, ainsi que le détail par article. Il demande également d'avoir l'intégralité du document en sa possession ; Pascal JAN lui répond que non, mais que le compte de gestion était à sa disposition.

Le Premier Adjoint présente :

1 - Le compte administratif du budget CCAS :

Le compte administratif présente un excédent de clôture de 1772.37€

Le maire indique qu'il sera voté en CCAS.

2 - Le compte administratif « assainissement » :

Le budget « assainissement » correspond à l'exploitation et à l'investissement relatif à l'assainissement par la station d'épuration communale.

Jacques GAZO demande à quoi correspondent les 18000€ de dépense d'investissement.

Pascal JAN explique qu'il s'agit de travaux d'aménagement à la station d'épuration.

Le compte administratif présente un résultat de clôture de l'exercice 2014 de : 84 589.17€

Le conseil municipal approuve le compte administratif « assainissement » à 11 voix pour et 3 voix contre (le maire ne prenant pas part au vote)

3 - Le compte administratif « communal » :

Le budget « communal » correspond au fonctionnement et à l'investissement des services communaux.

Le compte administratif communal présente un résultat de clôture de l'exercice 2014 de : 75 868.12 €.

Le conseil municipal approuve le compte administratif « communal » à 11 voix pour et 3 voix contre (le maire ne prenant pas part au vote)

3 – Convention animateur sportif pour 2015

Le Maire propose de reconduire la convention de mise à disposition entre Cap Lauragais et la commune, de l'animateur sportif (Georges ASTRIC) pour les interventions en temps scolaires. L'ancienne convention était signée pour 2012 – 2015. Il précise que les enseignants sont satisfaits.

Jacques GAZO demande à voir la convention et demande à ce que les documents lui soient envoyés en amont sous forme dématérialisée. Sylvie LEPAGE va également dans ce sens. Pascal JAN répond qu'il n'y a pas d'obligation de transmission des documents et que l'envoi de tous les documents en amont serait un travail conséquent.

Emeline JAN précise qu'il s'agit uniquement d'une convention de mise à disposition d'un agent.

Le coût annuel est d'environ 2500 € pour 3 heures d'intervention hebdomadaires. Cette somme est payée par la commune à Cap Lauragais

Le conseil municipal délibère la reconduction de la convention de mise à disposition de l'animateur sportif à 12 voix pour – 2 abstentions – 1 voix contre

4 – Convention RAM

Le Maire donne la parole à Emeline JAN

Emeline JAN indique que la commune de MONTGAILLARD LAURAGAIS a adhéré au RAM en 2014.

Elle fait un point sur la conférence de l'entente qui a eu lieu le 03/02/2015. L'objet de cette réunion était d'informer les membres de cette entente sur deux points :

- l'adhésion de la commune Vallègue,
- le recrutement d'un second éducateur de jeunes enfants pour travailler aux côtés de Julie POTHIER.

Au mois de janvier 2015, le RAM de l'Entente concerne 129 assistantes maternelles réparties sur 18 communes. Cela représente en moyenne 134 enfants accueillis au RAM. Le nombre d'assistantes maternelles pour chaque commune sera connu au mois d'avril 2015.

Emeline JAN explique que le RAM est victime de son succès et énumère les raisons expliquant la nécessité de procéder au recrutement d'un second animateur :

1/ accueillir en toute sécurité et dans de bonnes conditions les enfants gardés par les assistantes maternelles.

2/ doubler les temps d'accueil des enfants et des assistantes maternelles en organisant une itinérance sur plus de communes membres de l'entente.

3) De soulager l'animatrice aujourd'hui en poste qui s'essouffle entre les temps d'accueil à organiser avec un nombre important d'enfants et d'assistantes maternelles et le travail administratif conséquent que génère la gestion d'un RAM.

Elle indique que ce recrutement implique une augmentation du coût de cette adhésion. Actuellement, le coût annuel est de 125 euros par assistante maternelle. Il serait, après ce recrutement, de 137 euros par assistante maternelle soit une augmentation de 12 euros.

Elle rajoute que la rémunération de l'éducateur de jeunes enfants est entièrement couverte par la subvention allouée par la CAF d'un montant de 33 000 euros. Ne restent à la charge des communes que les frais de fonctionnement. Jacques GAZO demande alors si ce sera la cas pour le second éducateur. Emeline JAN répond qu'en effet, la CAF participera à la même hauteur.

Jacques GAZO demande si le RAM est rattaché à la mairie de Villefranche de Lauragais. Conformément à la convention signée en 2014 et après relecture, Emeline JAN répond que le RAM n'a pas la personnalité morale et atteste que le RAM est rattaché à la mairie de Villefranche de Lauragais.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur les deux points « adhésion de la commune de Vallègue » et « recrutement d'un second éducateur de jeunes enfants ».

Le conseil municipal délibère à 15 voix (à l'unanimité) pour l'adhésion de Vallègue au RAM

Le conseil municipal délibère à 15 voix (à l'unanimité) pour le recrutement d'un éducateur de jeunes enfants

Note : Emeline JAN indique d'un modèle de délibération va être transmis à la mairie.

5 - Convention adhésion service retraite du CDG

Le Maire expose que le CDG propose une convention au « service retraite ». Il s'agit d'une convention permettant aux signataires de faire appel au CDG pour des prestations de préparation de dossiers pour la retraite d'agents communaux.

Deux prestations sont possibles :

- 160€ / agent : aide à la constitution du dossier
- 240€ / agent : constitution intégrale du dossier

Ce service peut permettre d'alléger le travail du secrétariat de Mairie et le travail personnel de l'agent qui part à la retraite.

Le conseil municipal délibère pour signer la convention au « service retraite » proposé par le CDG, pour la prestation à 240€ par agent, avec 14 voix pour et 1 voix contre.

6 – Travaux à l'école

Le Maire explique que des petits travaux sont nécessaires dans l'école :

- Rajouter des prises électriques et informatiques dans le nouveau bureau des enseignants (ancienne salle de sieste)
- Rajouter une alarme incendie dans la cuisine

Un devis de l'entreprise qui a réalisé l'installation électrique de l'école est présenté.

Après discussion, il est décidé de demander d'autres devis et de choisir le moins disant pour la même installation.

Le conseil municipal délibère en ce sens à 14 voix pour et 1 contre et autorise le Maire à faire effectuer les travaux avec le devis le moins disant.

7 – Désignation correspondant tempête pour ERDF

Le Maire explique le rôle du correspondant tempête :

En cas de tempête et événements climatiques impactant le réseau de distribution électrique, l'objectif premier d'ERDF est de sécuriser le réseau de distribution afin de réalimenter le plus grand nombre de clients dans un délai raisonnable.

Le « correspondant tempête » désigné par chaque commune est un vecteur d'information et de communication durant les crises mais également un référent. En facilitant les relations entre la commune et ERDF lors de situations dégradées, il contribue au rétablissement de la desserte en électricité en intervient dans l'intérêt de la population.

Il propose :

- Bruno MOUYON comme correspondant tempête
- Yves LAFONT comme correspondant tempête suppléant

Le conseil municipal délibère à 15 voix pour (à l'unanimité)

8 – Point sur le périscolaire

Le Maire donne la parole à Bruno MOUYON

Bruno MOUYON expose les aides auxquelles la Mairie peut souscrire en tant que partenaire de la CAF (grâce à la création d'un ALAE), propose des achats de matériels pour le périscolaire et demande de prendre les délibérations en ce sens.

La conseillère CAF de notre commune se rendra disponible afin de nous accompagner dans nos démarches.

1 - Les conventions d'objectifs avec la CAF :

Ces conventions sont soumises à des demandes de la CAF, telles que la mise en place de tarifs modulés selon les quotients familiaux, la transmission de bilan financiers de fonctionnement, la transmission de données sur la fréquentation...

A - Une convention d'aide au fonctionnement : « Fonds local de soutien aux collectivités locales pour l'aide au démarrage de l'offre périscolaire pour l'exercice 2014 - 2015 ».

Suite au gel des contrats enfance jeunesse (CEJ), la CAF 31 propose une aide sur ses fonds propres afin d'aider les nouveaux organisateurs d'ALAE.

Cette aide est calculée sur la base du nombre de places déclaré de notre ALAE, ainsi que sur le potentiel financier et le nombre de séquences journalières, soit 77 places X 285€ = 21945€

Le conseil municipal délibère à 15 voix pour afin de souscrire à cette aide et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs.

B - La Prestation de service ordinaire :

Il s'agit d'une aide calculée en fonction du nombre d'heure effective de présence des enfants. La prestation s'élève à environ 0.50€ par heure de présence d'un enfant.

Selon des calculs prévisionnels, la prestation annuelle pourrait être comprise entre 4000€ et 7000€.

Le conseil municipal délibère à 15 voix pour afin de souscrire à cette aide et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs.

2 - Les subventions pour le matériel et les travaux

A - Plan d'informatisation

Il s'agit d'une aide à l'équipement des accueils de mineurs. Sont subventionnés dans notre cas :

- L'achat d'un ordinateur + imprimante
- L'achat d'un logiciel de gestion du public (appel, facturation...) + formation, paramétrage
- L'achat d'un système d'enregistrement des présences (tablette)

Dans notre cas, cette aide qui finance ces dépenses à hauteur de 80% est plafonnée à 4500€.

Le matériel informatique sera utilisé par la directrice de l'ALAE et l'équipe d'animation si besoin. Le logiciel de gestion du public permettra une gestion dématérialisée de l'appel, un traitement plus rapide de la facturation, l'extraction de données... Le prestataire est un prestataire « toulousain » qui selon notre étude apporte satisfaction à ses clients.

Les devis sont présentés et une discussion sur chaque équipement et leur utilité est faite.

Le conseil municipal délibère à 15 voix pour, afin de souscrire à la demande d'aide à la CAF et l'achat de :

- **Un ordinateur + petite imprimante (+ pack office uniquement si les besoins sont avérés ; sinon open office sera utilisé gratuitement) pour un montant de 1227€ HT (devis office dépôt)**
- **Un logiciel de gestion du public + formation + système d'enregistrement des présences pour un montant de 3089,68€ HT (devis ICAP)**

et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs.

Note : sur un montant total de 4316,68€ HT, il resterait donc 863.34€ HT à la charge de la commune

B – Travaux et équipement (pour un montant inférieur à 300000€)

La CAF subventionne à 30 % des travaux ou de l'achat d'équipement pour notre accueil.

- La subvention est de 30 % du coût du devis
- La demande d'aide doit être faite 1 fois par an

Dans le cadre de cette aide de la CAF, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'achat des équipements suivant :

- Du mobilier de bureau pour la direction de l'ALAE et l'accueil des usagers pour un montant de 1257.68€ HT (devis office dépôt)
- Des buts multisports « aux normes » + la pose + des protections, pour équiper la cour de l'école, afin que les enfants puissent appréhender des sports tels que le handball, le basketball... pour un montant de 5108.33€ HT (devis Casal sport)

Le conseil municipal délibère à 15 voix pour afin de souscrire la demande d'aide à la CAF et effectuer l'achat du matériel correspondant, et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs.

Sylvie LEPAGE interroge le conseil sur le fait d'appliquer dans le futur un tarif modulé selon les quotients familiaux, compte tenu que cela sera le cas sur l'ALAE.

Bruno MOUYON répond que pour l'ALAE, cela sera rendu obligatoire par conventionnement avec la CAF, mais que pour le reste des prestations « périscolaires », comme annoncé précédemment, une réflexion globale de la politique tarifaire sera menée.

9 – Pool Routier

Le Maire explique qu'actuellement, il reste environ 28000 € de crédits au Pool Routier 2013-2015. Une réunion entre la commission des travaux et Stéphane AMARGIER (correspondant Pool Routier de CAP Lauragais pour Montgaillard) aura lieu afin de définir les travaux à faire et prioriser si besoin.

10 – Cap Lauragais

Le Maire donne la parole à Yves LAFONT

Yves LAFONT procède à un compte rendu des conseils communautaires de CAP LAURAGAIS lors des séances du 20/01/2015 à MONTCLAR et du 23/02/2015 à GARDOUCH

1 – Conseil communautaire du 20/01/2015

- Le service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme

La Loi ALUR met fin au 01.07.2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cela concerne les communes de moins de 10 000 habitants, et exerçant la compétence du droit des sols.

10 communes du canton sont concernées (Avignonet, Beateville, Gardouch, Lux, Renneville, St-Vincent, Vallègue, Vieillevigne, Villefranche, Villenouvelle).

Cela représente 0,8 E.T.P. (équivalent temps plein)

Il serait donc nécessaire de recruter un instructeur et une secrétaire.

Les modalités financières de répercussion et de fonctionnement sont à définir

Les communes en cours de P.L.U. pourront adhérer dès l'approbation de leur PLU. Les communes de Mauremont, Montclar, Rieumajou, St-Germier et St-Rome, seront concernées à compter du 01.01.2017, leurs cartes communales étant antérieures au 26.03.2014 (car pour les cartes communales antérieures à cette date l'Etat continu d'instruire les permis de construire)

Autorisation est donnée au Président pour consulter les communes concernées. Leur avis est à fournir par délibération avant le 01.03.2015.

- Marchés publics

Liste des marchés publics à publier au 1^{er} trimestre.

- Finances

- Le débat d'orientation budgétaire est présenté.
- Comme en 2014, subsistent des incertitudes économiques.

Les priorités pour l'année 2015 sont 2 projets phares :

- La zone artisanale CAMAVE III ;
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Autres points :

- La fin de réalisation du Pool Routier 2013-2015 + fonds de concours
- Seront inscrits au budget les besoins en moyens humains, matériels et financiers si le service urbanisme doit être créé.
- Les dépenses de fonctionnement doivent être contenues.
- La pression fiscale doit être limitée.

- Questions diverses :

Le Président de la communauté donne deux informations:

- la subvention ALSH en commission au Conseil Général le 22.02.2015
- 65 dossiers de consultation retirés pour l'ALSH

2 – Conseil communautaire du 23 février 2015

Yves LAFONT énumère les différents points abordés :

- Election des Membres de la Commission d'Appel d'Offres (Bulletin secret)
- Election des délégués Syndicat Bassin Hers Girou
- Election des délégués (Pôle d'Equilibre Territoriaux et Ruraux)
- Désignation des membres aux différentes commissions thématiques de Cap Lauragais
- Choix des prestataires CAMAVE III :
 - Lot 1 Terrassements – Voiries et piétons – Réseaux EU/EP
Groupement EIFFAGE / NEROCAN 639 667,50 € tranche ferme et 77 737,95 € tranche conditionnelle
 - Lot 2 Adduction d'Eau potable – Défense Incendie – Réseaux secs
SOBECA tranche ferme 216 967,05 € tranche conditionnelle 16 967,52 €
 - Lot 3 Aménagements Paysagers
LE JARDIN DE JADE tranche ferme 13 470,00 € tranche conditionnelle 26 454 €

Demande de subvention auprès du P.E.T.R. pour l'ALSH :

- Renouvellement de convention avec OCAD3E pour les lampes usagers
- Autorisation donnée au Président pour agir en justice au nom de Cap Lauragais.

Questions diverses :

1 – Mise en place du bureau de vote pour les élections départementales

Une organisation de la tenue des bureaux de vote est mise en place avec l'accord et les disponibilités de chacun des conseillers municipaux pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Personne ne s'opposé à cette organisation collective

2 - Le site internet de la Mairie

Le Maire donne la parole à Benjamin BENETTI en charge de cette mission.

Sont présentés aux conseillers des « pages fictives » du futur site internet afin de donner des avis sur la mise en page.

La discussion aboutie à quelques réclamations ou recommandations :

- Le titre du site serait « La commune de Montgaillard-Lauragais »
- La couleur dominante ne fait pas l'unanimité
- Le fait qu'une seule personne « pilote » le site semble risqué en cas d'incapacité de celle-ci à s'en occuper
- Il serait souhaitable de mettre en place des réunions de travail collectives afin d'avancer sur ce projet

3 - Travaux à l'ancien « Oasis » :

Jacques GAZO demande quels sont les travaux actuels à l'ancien « Oasis »

Pascal JAN répond qu'il ne sait pas et qu'il ira se renseigner

4 - Les procès-verbaux de conseils municipaux :

Jacques GAZO explique qu'il a demandé certaines fois des modifications de procès-verbaux qui ont été accordées par le conseil municipal, mais que les originaux n'ont pas été rectifiés.

Il lui est expliqué que les modifications acceptées par le conseil municipal sont bien mentionnées dans le procès-verbal du conseil municipal suivant.

Jacques GAZO en convient mais demande si une modification « directe » sur les procès-verbaux concernés serait possible

Pascal JAN se renseignera sur cette possibilité et s'engage à ce que cela soit fait si cela est réalisable

5 - Point sur les ressources humaines :

Emeline JAN explique qu'à compter de 2016, pour les agents de la fonction publique, l'entretien de notation est obligatoirement remplacé par un entretien professionnel.

Elle explique qu'une réflexion et un travail préparatoire conséquent sont nécessaires à cette mise en place.

Un travail sur les fiche de poste, l'organigramme, les objectifs collectifs et individuels est déjà engagé par la commission du personnel afin de préparer ce changement.

Une proposition concernant les divers documents constitutifs du dossier d'entretien sera faite lors d'un prochain conseil municipal

6 - Interdiction de pêche à la « cascade » :

Frédéric GLEYZES fait remarquer qu'un panneau d'interdiction de pêche est positionné vers la « cascade ». Il demande ce que cela signifie.

Il lui est répondu qu'il ne s'agit que d'une interdiction temporaire en attente de l'ouverture de la pêche car des lâchés de poissons viennent d'avoir lieu.

7 - Lame à neige caoutchouc à changer

Alain HAMON fait remonter une information d'Alain BARON qui a déneigé le village avec la lame. La lame est usée, et il conviendrait de la changer

Alain BARON a déneigé le village avec son tracteur ; Jacques GAZO se demande s'il ne pourrait pas y avoir de problème d'assurance en cas de problème.

Michel POUZAC ajoute qu'il a particulièrement apprécié ce travail effectué car avait lieu ce jour les obsèques de sa mère.

8 - Ou est l'ancien photocopieur de la Mairie

Sylvie LEPAGE demande ou est passé l'ancien photocopieur de la Mairie

Pascal JAN précise qu'il est à l'école à la disposition des enseignants et qu'il est encore sous contrat de maintenance avec un tarif par copie (0.009€) ; contrairement à l'ancien photocopieur de l'école qui est toujours utilisé pour le moment, jusqu'à ce qu'il ne fonctionne plus.

9 - Coût de location du nouveau photocopieur « Mairie »

Jacques GAZO demande le coût de la location du nouveau photocopieur de la Mairie

Pascal JAN lui répond qu'il n'a pas les chiffres sous la main, mais qu'il lui semble que cela coûte 162 € par trimestre (54€ par mois). Yves LAFONT est d'accord avec ce chiffre annoncé.

10 - La réfection du toit de l'église (point « divers » abordé pendant la discussion sur le Pool Routier)

Alain HAMON expose au conseil qu'une partie du toit de l'église présentant des problèmes d'étanchéité mérite d'être rénové. Il présente des photos aux conseillers.

Pascal JAN précise que dans de telles situations, des aides pourraient certainement être demandées et accordées (Conseil Général...).

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23h10

